

Instrumente für innovative Dienstleister für Menschen im Alter Outils pour les prestataires innovants pour les personnes âgées Strumenti per i fornitori di servizi innovativi per gli anziani

Nom de l'organisation Date de l'évaluation

Général
Nom de l'organisation
I. Dans quel(s) canton(s) se situe l'organisation?
III. Dans quel canton se situe le siège principal de l'organisation?
IV. Combien de sites comporte l'organisation?
V. L'organisation se présente-elle comme un réseau?
VI. A quel(s) groupe(s) de population les prestations sont-elles principalement destinées? (plusieurs réponses possibles)
VII. Quelle est l'année de fondation de l'organisation dans sa forme juridique actuelle?
VIII. Quelle est la personnalité juridique de l'organisation?
IX. Qui détient majoritairement l'organisation?
X. L'organisation fait-elle partie d'un groupe commercial?
XI. Votre organisation est-elle reconnue d'utilité publique / à but non lucratif?
XII. Votre organisation est-elle exonérée d'impôts?







XIII. Quel est le taux d'occupation moyen de votre organisation sur les 3 dernières années?	

I. — Vision	
-------------	--

1. Etat d'esprit	Ne correspond pas Ne correspond plutôt pas Correspond plutôt Correspond tout à fait
1 L'organisation fait preuve d'un esprit visionnaire.	\bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc
2. L'organisation se place dans une perspective d'innovation.	0000
3. L'organisation assure un suivi régulier de la qualité de ses prestations.	$\circ \circ \circ \circ$
4. Des valeurs communes fortes fédèrent l'ensemble de l'organisation.	0000
5. La recherche d'exemplarité constitue un moteur de l'organisation.	$\circ \circ \circ \circ$
6. L'organisation fait preuve d'agilité en adaptant rapidement et efficacement ses activités à l'évolution du contexte local, régional et global quand elle le juge nécessaire.	0000
7. L'organisation fait appel à des ressources d'évaluation externes.	0000
8. L'organisation mène une réflexion régulière sur sa pérennité incluant des mesures correctives quand nécessaire.	0000







2. Philosophie	Ne correspond pas	Ne correspond plutô	Correspond plutôt	Correspond tout à fc
1 L'organisation coopère de manière intensive avec des acteurs extérieurs à l'organisation.		\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
2. Un principe de co-responsabilité du bien-être global du de la cliente guide les actions des collaborateurs trices.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	
3. L'individualisation des prestations est un principe de base de l'organisation.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
4. Un principe d'implication des proches est manifeste dans l'organisation.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
5. La capacité à décider pour soi (autonomie) des clients est activement encouragée dans tous les domaines de la vie quotidienne.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	
6. Le·la client·e est encouragé·e à faire seul·e (indépendance) tous les actes dont il·elle est capable.		\bigcirc	\bigcirc	
7 La la cliente receit du soution dans la réalisation de projets qui lui tiennent à	\bigcirc	\bigcirc		\bigcirc
7. Le·la client·e reçoit du soutien dans la réalisation de projets qui lui tiennent à cœur.				
	0	0	\bigcirc	
8. Un principe de non-discrimination guide tous les aspects du fonctionnement de	Ne correspond pas	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt	Correspond tout à fait
8. Un principe de non-discrimination guide tous les aspects du fonctionnement de l'organisation.) Ne correspond pas	_	Correspond plutôt	Correspond tout à fait
8. Un principe de non-discrimination guide tous les aspects du fonctionnement de l'organisation. 3. Ouverture 1 La contribution de proches aux activités de la vie quotidienne des client-es est	O Ne correspond pas	_	Correspond plutôt	Correspond tout à fait
8. Un principe de non-discrimination guide tous les aspects du fonctionnement de l'organisation. 3. Ouverture 1 La contribution de proches aux activités de la vie quotidienne des clientes est activement encouragée. 2 La participation des proches à des activités récréatives de l'organisation est	O Ne correspond pas	_	Correspond plutôt	Correspond tout à fait
8. Un principe de non-discrimination guide tous les aspects du fonctionnement de l'organisation. 3. Ouverture 1 La contribution de proches aux activités de la vie quotidienne des clientes est activement encouragée. 2 La participation des proches à des activités récréatives de l'organisation est fortement encouragée.	O Ne correspond pas	_	Correspond plurôt	Correspond tout à fait







6. La participation des client·es à des activités associatives (par exemple chorale, club de jass) est encouragée et facilitée.	0000
7. Un accès facile à des commerces et services (p.ex. kiosque, magasin de quartier, coiffeur, bureau de poste) est possible pour les client·es.	0000
8. Les transports publics sont facilement accessibles pour les client-es.	0000
II. — Offre	

4. Prestations	ancan	1à2	3 à 4	5 et plus
1. Combien de types de prestations de soins l'organisation propose-t-elle?	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
2. Combien de disciplines les prestations de soins recouvrent-elles?	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
3. Combien de types de prestations sociales de forme encadrement, accompagnement et soutien l'organisation propose-t-elle?		\bigcirc	\bigcirc	
4. Combien de types de prestations d'habitat l'organisation propose-t-elle?	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	
5. Combien de domaines les prestations de loisirs de l'organisation recouvrent-elles?	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
6. Combien de prestations dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, l'organisation propose-t-elle?	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
7. Combien de de prestations, ouvertes au «grand public», dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, l'organisation propose-t-elle?		\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
8. Hors du domaine de la promotion de la santé et de la prévention, combien de prestations ouvertes au «grand public» l'organisation propose-t-elle?	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc







5. Structures

	NoN	Ō
1 L'organisation dispose d'un point de contact centralisé.	\bigcirc	\bigcirc
2. L'organisation dispose d'un bureau d'information physique qui renseigne sur l'offre de toute l'organisation.	\bigcirc	\bigcirc
3. L'organisation a un site internet détaillé qui fournit des informations sur l'offre de l'organisation.	\bigcirc	\circ
4. L'organisation dispose d'un numéro de téléphone spécifique à l'organisation pour les personnes intéressées.	\bigcirc	\bigcirc
5. Des brochures de présentation de l'organisation sont disponibles dans des lieux d'information (p.ex. bureau d'information, cabinets médicaux de médecins généralistes).	\bigcirc	0
6. L'organisation dispose d'un lieu physique de loisirs ou de rencontre ouvert à tous (clients es et population générale).	\bigcirc	\bigcirc
7. Une permanence sociale (présence d'une assistante sociale) est disponible pour les clientes et leurs proches pour des questions administratives ou financières.	0	\bigcirc
8. L'organisation dispose d'une permanence médicale ouverte à tous (clientes et population générale).	\bigcirc	\bigcirc
6. Gestion		
	No	Oui.
1. Une forme de gestion commune, par exemple un toit administratif commun, existe entre les différentes entités internes de l'organisation.	\bigcirc	
2. L'organisation assure une forme de coordination entre tous les prestataires impliqués dans la réalisation de prestations ou l'exploitation de locaux en commun.	0	\circ
3. Les entités internes de l'organisation disposent d'une certaine autonomie .	\bigcirc	\bigcirc







4. La documentation précise des habitudes, besoins et envies de chaque cliente bénéficiant de prestations d'aide et de soins est régulièrement actualisée.	\circ	
5. Les collaborateurs trices sont régulièrement informées des habitudes, besoins et envies des clientes en lien avec leur secteur d'activité.	\circ	\bigcirc
6. Un suivi d'indicateurs de satisfaction des clientes est réalisé périodiquement.	\bigcirc	\bigcirc
7. Un suivi d'indicateurs au niveau des ressources humaines est réalisé périodiquement.		\bigcirc
8. Un suivi financier spécifique, comprenant un budget et un controlling financier, est réalisé pour chaque entité interne de l'organisation.	\bigcirc	\bigcirc
III. — Personnel		
7. Management	N N	O
1. La majorité des cadres de l'organisation dispose de bonnes compétences de gestion d'équipe.		\bigcirc
2. La majorité des cadres de l'organisation dispose de bonnes compétences en gestion de projet.		\bigcirc
3. L'organisation dispose de suffisamment de personnel qualifié et correspondant à ses besoins.		\bigcirc
4. Les conditions d'engagement des collaborateurs trices sont attractives.	\bigcirc	\bigcirc
5. L'organisation fait preuve d'ouverture et de flexibilité pour trouver des solutions répondant aux besoins et préoccupations des collaborateurs trices.	\bigcirc	\bigcirc
6. L'organisation met en place des ressources pour pallier les absences de		







7. L'organisation met en place des mesures régulières pour évaluer la satisfaction des collaborateurs trices .	0	
8. L'organisation met en place des mesures de promotion de la santé au travail.	\bigcirc	\bigcirc
8. Identité		
	No	ŌŌ
1 Il existe des lignes directrices communes à l'ensemble de l'organisation.	\bigcirc	\bigcirc
2. L'ensemble du personnel interne, tous secteurs confondus, bénéfice d'une offre commune de formation continue.	\bigcirc	
3. Des mesures d'encadrement des collaborateurs trices intérimaires sont mises en place au sein de l'organisation.	\bigcirc	
4. Le personnel intérimaire a accès à l'offre de formation continue de l'organisation.	\bigcirc	\bigcirc
5. Les collaborateurs trices des sociétés externes mandatées pour réaliser certaines prestations (p.ex. nettoyage des chambres des clientes, exploitation de la cafétéria) sont briefés quant aux valeurs et lignes directrices de l'organisation et à leur respect.	0	0
6. Les collaborateurs trices des sociétés externes mandatées pour réaliser certaines prestations ont accès à l'offre de formation continue de l'organisation.	\bigcirc	0
7. L'organisation communique à l'interne, régulièrement, sur ses activités et succès dans ses différentes entités (par ex. sous forme de newsletter interne, présentation lors de colloques internes, capsules vidéo).	\bigcirc	
8. L'organisation communique à l'externe, régulièrement, sur ses activités et sur les expériences réussies dans ses différentes entités.	0	\bigcirc







9. Interdisciplinarité	Ne correspond pas Ne correspond plutô Correspond plutôt Correspond tout à fe
1 L'interdisciplinarité est un principe essentiel de fonctionnement dans l'organisation.	0000
2. Une prise de décisions interdisciplinaire est favorisée.	0000
3. Un système de documentation électronique commun est utilisé dans tous les secteurs de l'organisation.	0000
4. Le personnel interne, tous secteurs confondus, a des connaissances de base en gérontologie, en gériatrie, et en psychogériatrie (p.ex. démence).	0000
5. Le personnel intérimaire, tous secteurs confondus dispose de connaissances de base en gérontologie, en gériatrie, et en psychogériatrie (p.ex. démence).	0000
6. Le personnel des sociétés externes mandatées par l'organisation et qui intervient sur ses sites (p.ex. nettoyage des chambres, exploitation de la cafétéria) dispose de connaissances de base en gérontologie, en gériatrie, et en psychogériatrie (p.ex. démence).	0000
7. Les collaborateurs trices ont la possibilité de solliciter des collègues formées en gériatrie ou psycho-gériatrie lorsque nécessaire.	0000
8. Des séances ou colloques interprofessionnels-elles se tiennent régulièrement dans les équipes.	0000
IV. — Contexte	









10	_	. `
111	+	/stama
TO.	LCOS	/stème

	Non	.inO
1 L'organisation met en place des mesures pour mieux connaître l'état du marché de la région en lien avec l'offre de prestations de soins et d'habitat pour les personnes âgées	\bigcirc	\bigcirc
2. L'organisation oriente ses prestations en fonction d'une analyse de l'état du marché de la région.	\bigcirc	0
3. L'organisation met en place des mesures d'évaluation des besoins de la population locale.	\bigcirc	\bigcirc
4. L'organisation oriente ses prestations en fonction de l'évaluation des besoins de la population.	\bigcirc	\bigcirc
5. Il existe des collaborations concrètes entre l'organisation et la commune.	\bigcirc	\bigcirc
6. Il existe des collaborations concrètes entre l'organisation et les acteurs locaux actifs dans l'aide et les soins aux personnes âgées.	\bigcirc	\bigcirc
7. Il existe des collaborations concrètes entre l'organisation et des acteurs locaux actifs dans d'autres secteurs que l'aide et les soins personnes âgées.	\bigcirc	\bigcirc
8. L'organisation réévalue régulièrement l'adéquation de ses prestations et collaborations sur le plan régional.	\bigcirc	
11. Politiques publiques		
	Non	in
1 Dans le canton où se situe majoritairement l'organisation, y a-t-il une politique cantonale de la vieillesse?		
2. Dans le canton où se situe majoritairement l'organisation, existe-il une obligation pour les communes de se doter d'une politique de la vieillesse ou d'un concept de la vieillesse?	0	\bigcirc
3. L'organisation bénéficie-t-elle de mesures concrètes de soutiendans le cadre de la politique cantonale de la vieillesse?	\bigcirc	\bigcirc







4. Dans la région où se situe l'organisation, existe-t-il une politique intercantonale de la vieillesse?	\bigcirc			\bigcirc
5. L'organisation bénéficie-t-elle de mesures concrètes encourageant la collaboration intercantonale en matière de politique de la vieillesse?	\bigcirc			\bigcirc
6. Dans la localité où se situe le siège de l'organisation, existe-t-il une politique (inter-) communale de la vieillesse?	\bigcirc			\bigcirc
7. L'organisation bénéficie-t-elle de mesures concrètes de soutiendans le cadre d'une politique (inter-)communale de la vieillesse?	\bigcirc			\bigcirc
8. L'organisation bénéficie-t-elle d'autres mesures de soutien concrètes dans le cadre de projets de développement de quartiers ?	\bigcirc			\bigcirc
12. Finances	Ne correspond pas	Ne correspond plutôt pas	Correspond plutôt	Correspond tout à fait
1. La liquidité de l'organisation est actuellement assurée.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
2. Dans les activités opérationnelles, les revenus sont régulièrement supérieurs aux coûts.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
3. L'organisation est indépendante des contributions du secteur public (Confédération, canton, commune) pour financer ses activités opérationnelles, tout en restant bénéficiaire des contributions d'assurance-maladie et du financement résiduel.				
4. Le financement des investissements prévus par l'organisation est assuré.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
5. L'organisation est indépendante des contributions du secteur public (Confédération, canton, commune) pour financer ses futurs investissements .	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
6. La structure du capital de l'organisation (ratio capitaux propres/dette) lui permet d'augmenter de manière opportune ses dettes afin de financer ses investissements futurs.		\bigcirc	\bigcirc	
7. L'organisation a la possibilité de générer des revenus supplémentaires significatifs en offrant des services additionnels, par exemple destinés à la population générale.	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc







3. L'organisation a la possibilité de réduire ses coûts d'exploitation par des mesures ciblées.	

\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc

				_
Α	П	т	r	$\boldsymbol{\mathcal{L}}$
$\overline{}$	u	ш		·

Autres questions

XIX. Quelle phase de développement de politique de la vieillesse correspond le mieux à la commune où se situe le siège de votre organisation?

Questions spécifiques sur les finances

XX. Lors du dernier bilan financier annuel, le résultat financier annuel était-il positif ou au moins équilibré?

XXI. Sur les trois dernières années, le résultat financier annuel de l'organisation était-il positif ou au moins équilibré?

XXII. Quel pourcentage des coûts d'exploitation est lié au personnel?

XXIII. Quel est le pourcentage de dettes par rapport au total du bilan?

XXIV. Y a-t-il des subventions croisées entre activités dans votre organisation?

XXV. L'organisation a-t-elle la capacité d'adapter ses prestations et leur facturation en fonction de l'état de santé et des besoins des clientes?





